



# **Audit de l'organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO)**

**Version préliminaire du rapport final  
du groupe de travail d'examen du ccNSO.**

**15 novembre 2010**

## Table des matières

<b><u>0. RÉSUMÉ.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>1. CONTEXTE.....</u></b>	<b><u>5</u></b>
CHRONOLOGIE.....	6
STRUCTURE DU RAPPORT.....	6
COMMENTAIRES DU PUBLIC .....	6
<b><u>2. CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECOMMANDATIONS DES AUDITEURS INDÉPENDANTS .....</u></b>	<b><u>7</u></b>

## 0. Résumé

Dans le présent rapport, le groupe de travail d'audit du ccNSO soumet ses conclusions préliminaires sur le processus d'audit de l'organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO)<sup>1</sup> de l'ICANN aux commentaires de tous.

### Quels sont les objectifs du ccNSO ?

Le ccNSO est une **organisation de soutien de l'ICANN**<sup>2</sup> possédant un certain nombre de rôles, notamment :

- le développement de politiques relatives aux ccTLD ;
- la promotion du consensus au sein de la communauté du ccNSO ;
- la coordination avec les autres entités de l'ICANN ;
- le développement de meilleures pratiques volontaires pour les responsables de ccTLD, l'aide au développement de compétences et l'amélioration de la coopération technique et opérationnelle.

### À quel degré le ccNSO soutient-il ces objectifs ?

Le groupe de travail partage le point de vue exprimé par les auditeurs indépendants : ces objectifs sont **correctement pris en charge par la structure actuelle**.

### Quelles sont les mesures permettant d'améliorer l'efficacité du ccNSO ?

Deux types de mesures permettent potentiellement améliorer l'efficacité du ccNSO :

- **Modifications structurelles** de son mandat et de la génération de rapports. Selon leurs conclusions globales, les auditeurs ne proposent aucune modification de cette nature.
- **Modifications opérationnelles**, telles que : officialisation des mécanismes de réponse légers, introduction de limites de terme, mise à disposition de traductions, etc.

### Conclusions du groupe de travail

Le groupe de travail conclut **qu'aucune modification structurelle du ccNSO n'est nécessaire d'après cet audit**, mais note également que des modifications structurelles peuvent être nécessaires suite à des modifications telles que la production de ccTLD IDN et que la préparation de telles modifications sont au cœur des travaux actuels du ccNSO. En outre, le groupe de travail conclut qu'il est essentiel que de tels travaux ne soient pas compromis par l'implémentation de **propositions de modification opérationnelle**.

Par conséquent le groupe de travail a décidé de clore son mandat en :

- Notant, avec satisfaction, que le ccNSO a progressé dans **la réalisation des objectifs globaux** établis à sa création en 2003.
- Émettant des commentaires et des **conclusions sur les mesures opérationnelles** suggérées par les auditeurs indépendants.

---

<sup>1</sup> Le processus d'audit du ccNSO, piloté par un groupe de travail d'audit spécifique rattaché au Conseil de l'ICANN via le comité des améliorations structurelles, incluait un audit externe mené par un sous-traitant sélectionné indépendant et une série d'interactions entre le groupe de travail et les membres intéressés de la communauté. Afin de formuler la version finale de ses conclusions, le groupe de travail a pris en compte les preuves recueillies par les auditeurs, leurs recommandations et les commentaires provenant de la communauté.

<sup>2</sup> Tel que défini par l'Article IX des [règlements](#) de l'ICANN

- Recommandant que l'implémentation de ces mesures opérationnelles doit être effectuée en **étroite coopération avec le ccNSO**, afin de synchroniser les étapes d'implémentation avec le calendrier de travail actuel du ccNSO sans détourner son attention de ses activités hautement prioritaires.

## 1. Contexte

Dans le cadre de son programme d'audits organisationnels, l'ICANN a entrepris un audit de l'Organisation de soutien aux politiques des codes de pays ([ccNSO](#)), dont le rôle<sup>3</sup> est défini dans les [règlements de l'ICANN, Art. IX](#) comme suit :

- 1. développement et recommandation des politiques globales du Conseil relatives aux domaines de premier niveau de code de pays ;*
- 2. promotion du consensus au sein de la communauté du ccNSO, y compris en matière d'activités relatives au nom des ccTLD ; et*
- 3. coordination avec des autres organisations de soutien, comités et collèges de ICANN.*

*Les politiques s'appliquant aux membres du ccNSO en vertu de leur statut sont uniquement celles développées conformément aux sections 4.10 et 4.11 de cet article. Cependant, le ccNSO peut également s'engager dans d'autres activités autorisées par ses membres. L'adhésion aux résultats de ces activités sera volontaire. Ces dernières peuvent inclure : le développement volontaire des meilleures pratiques pour les responsables de ccTLD, l'aide au développement de compétences et l'amélioration de la coopération technique et opérationnelle entre responsables de ccTLD. »*

Ces audits organisationnels (voir le [site Web](#)) font partie du programme d'amélioration continue de l'ICANN et sont conçus pour garantir un examen indépendant du rôle et du fonctionnement des éléments clés de l'ICANN, avec le soutien de consultants professionnels indépendants externes.

Comme stipulé dans l'article IV, section 4 des [règlements](#) de l'ICANN, le « but de l'audit, entrepris selon les critères et les standards énoncés par le conseil d'administration, est de déterminer (i) si cet organisme a un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si oui ou non, tout changement dans la structure ou les opérations serait souhaitable pour améliorer son efficacité. »

La supervision du processus d'audit organisationnel est assurée par le comité des améliorations structurelles (ci-après SIC), un comité permanent du conseil. Le SIC est autorisé à établir des groupes de travail spécifiques pour chaque audit.

Avec le soutien du personnel de l'ICANN, le groupe de travail d'audit exécutent deux tâches principales :

- S'assurer que les auditeurs externes sélectionnés exécutent leur tâche en complète autonomie et indépendance de jugement, en basant leurs conclusions et recommandations sur des preuves, tout en respectant les méthodologies et le plan de travail sélectionnés.
- Après la livraison du rapport par les auditeurs, transmettre au Conseil via le comité des améliorations structurelles un rapport sur les mesures adoptées en vue d'augmenter l'efficacité de la principale structure auditée.

---

<sup>3</sup> Voir la note de bas de page précédente<sup>2</sup>

## ***Chronologie***

En mai 2009, le Conseil de l'ICANN a approuvé la composition d'un groupe de travail d'audit spécifique du ccNSO, composé des personnes suivantes : Jean-Jacques Subrenat (Directeur), Ram Mohan, Demi Getschko, Alejandro Pisanty et Vittorio Bertola. Le groupe de travail a reçu le soutien initial de Marco Lorenzoni, directeur des audits organisationnels à l'ICANN. À partir de juin 2010, il a été soutenu par Olof Nordling, directeur des relations services à l'ICANN. Le groupe de travail a également établi une liaison avec Bart Boswinkel, responsable du soutien aux cadres de l'ICANN pour le ccNSO.

Suite à une procédure de sélection ouverte, le Conseil de l'ICANN a nommé ITEMS International pour mettre en œuvre l'audit externe indépendant de l'organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO).

Les auditeurs indépendants ont commencé leur travail en novembre 2009, en publiant une [enquête](#) et en effectuant une [présentation](#) des résultats de cette dernière en janvier 2010. La [version finale du rapport d'audit indépendant](#) a été publiée en juin 2010 et diffusée au public [pour commentaires](#), initialement jusqu'au 30 juillet 2010. Le rapport d'audit indépendant a également été présenté à la réunion de l'ICANN en juin 2010 à Bruxelles, en vue d'obtenir les commentaires du ccNSO et de la communauté étendue. Le rapport final a été rendu peu de temps après, accompagné d'un [addendum](#) des auditeurs, tandis que la période de diffusion au public pour commentaires a été [étendue](#) du 30 juillet au 15 septembre 2010.

Les commentaires initiaux sur le rapport exprimés lors de la réunion de l'ICANN à Bruxelles ont été développés et détaillés dans 7 commentaires écrits, provenant tous de la communauté ccTLD. Ces commentaires (voir la [synthèse](#)) ont fourni au groupe de travail des points de vue éclairés sur les avantages et désavantages des recommandations émises par les auditeurs indépendants. Le groupe de travail a pris en compte ces commentaires lors de ses délibérations et a conclu par des conseils sur la manière de modifier les recommandations, lorsque cela est justifié.

Le groupe de travail souhaite profiter de cette occasion pour remercier les personnes ayant apporté des commentaires et les auditeurs indépendants pour leurs précieuses contributions.

## ***Structure du rapport***

Ce rapport contient les trois sections suivantes :

- Section 0 – Le résumé du rapport.
- Section 1 – La présente section, contenant des informations contextuelles.
- Section 2 – Cette section présente les conclusions du groupe de travail sur chacune des recommandations formulées par les auditeurs. Elle est organisée conformément aux recommandations émises par les auditeurs indépendants, afin d'en faciliter la lecture et la consultation.

## ***Commentaires du public***

Les commentaires publics sur le rapport final des auditeurs indépendants ont été soigneusement pris en compte dans la préparation de cette version du rapport final du groupe de travail d'audit du ccNSO. La version du rapport final du groupe de travail sera publiée en vue d'une soumission aux commentaires publics. En fonction des commentaires reçus, un rapport final sera produit par le groupe de travail à des fins d'approbation par le Conseil de l'ICANN et de mise en œuvre des mesures d'implémentation ultérieures.

## 2. Conclusions du groupe de travail sur les recommandations des auditeurs indépendants

Lors de cette tâche, le groupe de travail a constamment gardé à l'esprit l'objectif global de cet audit. Les principaux éléments du mandat du groupe de travail sont les suivants :

1. Déterminer si le ccNSO remplit toujours son rôle au sein de l'ICANN : le groupe de travail conclut que c'est le cas, et ce, correctement.
2. Déterminer les modifications à apporter : le groupe de travail approuve plusieurs propositions de modification.

En outre, le groupe de travail a examiné si les principes du processus d'évolution et de réforme 2003 sont respectés. Le groupe de travail a conclu que le ccNSO est fonctionnel au sein de l'ICANN et que l'ICANN est fonctionnel pour le ccNSO. Il considère que le besoin perçu est satisfait au sein d'une relation équitable, dans laquelle chaque organisation de soutien ou comité consultatif influant sur les politiques créées par l'ICANN, est également obligé de respecter ses développements. C'est dans ce contexte que le groupe de travail a pris en considération les recommandations des auditeurs indépendants.

Le [rapport d'audit final](#) contient 12 recommandations numérotées de 1 à 12. Aucune des recommandations n'est de nature structurelle (par ex., modifications envisagées de la structure actuelle et du mandat du ccNSO). Elles sont toutes de nature opérationnelle. Le groupe de travail du conseil approuve cette approche, avec les considérations globales suivantes :

- Des modifications structurelles sont inhérentes à certains développements, tels que l'introduction des ccTLD IDN. Leur planification est déjà intégrée au ccPDP IDN. Il est essentiel qu'un tel travail ne soit pas compromis par l'implémentation d'une recommandation d'audit et que les étapes d'une telle implémentation soient appliquées si elles sont considérées comme appropriées par le ccNSO de ce point de vue.
- Les recommandations d'audit de nature opérationnelle peuvent être prises en compte et implémentées progressivement, en phase avec le plan d'implémentation du ccNSO<sup>4</sup>.

Ce rapport présente les conclusions préliminaires du groupe de travail d'audit. Les synthèses de l'ensemble des recommandations, telles que proposées par les auditeurs indépendants, sont présentées ci-dessous. Pour chacune des recommandations, un commentaire présente les conclusions préliminaires du groupe de travail d'audit.

Les lecteurs peuvent se reporter au [rapport d'audit final](#) pour obtenir l'ensemble des informations contextuelles.

---

<sup>4</sup> Suite à la finalisation et l'adoption du rapport du groupe de travail à des fins d'audit organisationnel, le Conseil de l'ICANN demande au personnel de développer un plan d'implémentation en collaboration avec l'entité auditée, à des fins d'adoption et d'implémentation ultérieure.

<b>Recommandations des auditeurs</b>	1. Le ccNSO doit envisager l'adoption de mécanismes de développement de politiques plus légers et plus rapides, basés sur consensus : a) Un mécanisme de commentaires permettrait au ccNSO de fournir une réponse rapide à une demande du Conseil de l'ICANN ou de toute autre organisation de soutien. b) Un mécanisme de documents de synthèse permettrait au ccNSO d'élaborer des déclarations communes sur les problèmes ccTLD pertinents, reflétant la position générale de la communauté ccTLD. Les mécanismes de commentaires suivis rapides, ainsi que celui de documents de synthèse ne nécessiterait aucun engagement de membres du ccNSO.
--------------------------------------	--

<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Les recommandations 1 a) et 1 b) respectent les pratiques actuellement en vigueur au sein du ccNSO et nécessitent essentiellement l'officialisation de ces pratiques à des fins de précision et de transparence. Le groupe de travail soutient l'application de telles étapes, en notant que les directives en la matière sont déjà prévues par le ccNSO. Cependant, tel qu'indiqué dans plusieurs commentaires de la communauté, il ne s'agit <b>pas</b> de mécanismes de développement de politique. Ils ne se substituent <b>pas</b> aux PDP.
--	--

<b>Recommandation des auditeurs</b>	2. Ils envisagent la traduction dans les principales langues des Nations unies de documents clés concernant, et produits par, le ccNSO (règlements, le document Règles et directives, les principaux documents de politique) et d'un bref résumé du document de synthèse du ccNSO.
-------------------------------------	--

<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Reconnaissant l'objectif de l'ICANN de mettre à disposition sa documentation dans les principales langues des Nations unies, le groupe de travail voit cette recommandation d'un œil favorable. Cependant, un tel objectif ne peut pas être à durée indéterminée sans prendre en compte le contexte budgétaire. Il est nécessaire d'évaluer soigneusement le coût des traductions par rapport à leurs avantages potentiels dans chaque cas individuel. Il est préférable de confier l'exécution de telles évaluations à la communauté concernée. Le groupe de travail délègue la prise en compte et la résolution de chaque suggestion détaillée proposée à la communauté ccNSO. Le groupe de travail fait également référence à ses conclusions concernant la recommandation 3, étroitement associée, ci-dessous. Le groupe de travail souligne également que les commentaires reçus n'expriment pas un soutien global de la recommandation 2. Certains commentaires appellent à la limitation des traductions aux principaux documents exclusivement, tandis que d'autres déclarent que le problème du financement des traductions doit être résolu avant leur mise en œuvre.
--	---

<b>Recommandation des auditeurs</b>	3. En raison du coût significatif de la traduction fréquente des documents, nous suggérons que la tâche de traduction de l'ensemble des documents relatifs à l'activité du ccNSO soit assurée par ses membres. Cette opération peut être facilitée par la mise en œuvre d'un wiki multilingue (tel qu'utilisé par Wikipedia). Ainsi, la traduction des documents incomberait aux communautés linguistiques, sans limiter le nombre de langues dans lesquelles traduire documents. En cas d'adoption d'un tel mécanisme, nous suggérons également la nomination par le Conseil d'un « responsable de communauté linguistique » pour chaque langue, qui serait responsable de la vérification de l'exactitude des traductions.
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail approuve cette approche volontaire, bénéfique pour la communauté, et note qu'elle n'entre pas en contradiction avec la conclusion du groupe de travail sur la recommandation 2 ci-dessus. Il s'agit par conséquent d'une approche dont l'utilité et la valeur concrète doivent être décidées par la communauté ccNSO au coup par coup. Parallèlement, le groupe de travail souligne que certains commentaires de la communauté expriment des doutes sur la viabilité de l'approche proposée.

<b>Recommandation des auditeurs</b>	4. Le personnel du ccNSO doit régulièrement mettre en œuvre des activités de sensibilisation de manière à augmenter le nombre de ses membres/améliorer sa communication avec les non-membres. L'ICANN doit augmenter ses ressources en vue de proposer des services à valeur ajoutée attrayants à la communauté ccTLD. Ces services à valeur ajoutée nécessitent un « responsable de communauté en ligne » attiré, en charge d'attirer de nouveaux membres, en particulier en provenance de régions sous-représentées.
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail approuve l'objectif général de développement de la croissance du nombre de membres du ccNSO et souhaite souligner les actions de sensibilisation déjà mises en œuvre à cette fin par le personnel de liaison régionale de l'ICANN. Le groupe de travail approuve également les commentaires publics indiquant qu'aucune dépense supplémentaire ne doit être effectuée à cette fin avant la résolution des problèmes de contribution financière.  En ce qui concerne les « services à valeur ajoutée attrayants », le groupe de travail souligne qu'il s'agit d'une expression générique dénuée de la spécificité nécessaire. Le groupe de travail est en principe favorable à la prise en compte de nouveaux services permettant d'attirer de nouveaux membres, uniquement sous couvert que de tels services soient strictement conformes au mandat du ccNSO et explicitement demandés par ses membres, tel que souligné dans les commentaires publics.

<b>Recommandation des auditeurs</b>	5. Le ccNSO doit se rapprocher du GAC et de l'ALAC pour développer une initiative commune permettant d'améliorer les niveaux d'adhésion de l'ensemble des organisations de soutien et des comités consultatifs de l'ICANN.
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail considère que l'objectif de croissance du nombre de membres de cette recommandation n'est pas dénué d'intérêt. Cependant, le groupe de travail souligne que les critères d'adhésion ou non à ces entités varient, aussi bien pour les entités que pour les membres potentiels. Par conséquent, le groupe de travail doute qu'une campagne commune globale soit couronnée de succès. Le groupe de travail reconnaît également les commentaires reçus relatifs à cette recommandation.

<b>Recommandation des auditeurs</b>	6. Lorsqu'il développe une politique susceptible d'avoir un impact sur l'activité des registraires et des registrants, le ccNSO doit être en mesure de recueillir leur opinion.
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail souligne, premièrement, que la portée du développement d'une politique ccNSO globale est très spécifique. Le groupe de travail constate également des opportunités étendues de commentaires publics, conformément au processus de développement de politique du ccNSO. Le groupe de travail reconnaît également les commentaires publics soulignant la différence entre les rôles des registraires GNSO et des registraires de ccTLD.

<b>Recommandation des auditeurs</b>	7. Au-delà de l'amélioration continue du site Web, nous recommandons implémentation d'un outil de mise en réseau collaboratif permettant au ccNSO de créer des sous-groupes en fonction de critères thématiques, régionaux et linguistiques. Cet outil doit inclure des fonctions de wiki, d'agenda et de gestion de projet, tout en permettant aux membres de mettre à jour leurs propres coordonnées dans le registre global des participants du ccNSO. L'articulation de cet outil collaboratif avec les listes de diffusion électronique existantes a été étudiée. Un tel outil doit faciliter l'animation de la communauté ccNSO, ainsi que le recrutement de nouveaux membres. L'animation d'un tel outil requiert des compétences de « gestion de communauté ».
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail est en faveur de l'application d'une approche axée sur la demande, dans laquelle les besoins sont préalablement identifiés et approuvés par la communauté avant l'introduction de nouveaux outils. Par conséquent, le groupe de travail recommande à la communauté ccNSO de prendre en compte les suggestions des auditeurs indépendants au vu des besoins en constante évolution de la communauté, sous la forme d'une étape potentielle ultérieure une fois le site Web établi. Une telle approche étape par étape axée sur la demande se justifie d'autant plus à la lumière des commentaires publics reçus, qui expriment des doutes sur des plans trop ambitieux.

<b>Recommandation des auditeurs</b>	8. L'ICANN doit fournir au ccNSO les fonctionnalités de « gestion de communauté » appropriées afin de tirer le meilleur parti de l'outil collaboratif.
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail soutient la recommandation indiquant que l'ICANN doit fournir de telles fonctionnalités, sujettes aux décisions du ccNSO sur l'implémentation des suggestions de la recommandation 7 ci-dessus. La recommandation 8 présente une étape ultérieure, la séquence devant être respectée dans la planification. Une fois encore, comme pour la recommandation 7, le groupe de travail souligne que les commentaires publics reçus concernant la recommandation 8 expriment des réticences envers des plans trop ambitieux, ainsi que la nécessité d'une analyse coût/avantages.
<b>Recommandation des auditeurs</b>	9. Introduction d'une limite au nombre de termes fournis par les membres du Conseil du ccNSO (élément devant faire l'objet d'une discussion lors de la réunion du ccNSO à Bruxelles).
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	En accord avec les règles de bonne gouvernance, il est nécessaire de disposer d'un processus de planification de succession robuste garantissant l'application des rôles de direction à tout moment. C'est dans cette optique que le groupe de travail reconnaît que le ccNSO met actuellement en œuvre un tel processus et suggère de le poursuivre scrupuleusement, étant donné que des facteurs externes, ainsi que la contrainte des limites de termes, confirment l'importance de la planification de succession. Le groupe de travail soutient la recommandation 9, tout en soulignant que les commentaires publics indiquent une limitation potentielle du nombre de volontaires servant au sein du ccNSO en raison de la charge de travail du Conseil et d'autres facteurs limitants. Le groupe de travail approuve également les commentaires publics indiquant que la recommandation 9 dépend de l'implémentation de la recommandation 10 (voir ci-dessous).
<b>Recommandation des auditeurs</b>	10. Le ccNSO doit envisager la clarification des rôles respectifs du Conseil et de la Présidence dans ses règles et ses directives.
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail recommande d'envisager cet aspect conjointement à l'officialisation des procédures, selon la recommandation 1 ci-dessus. Le groupe de travail souligne également, d'après les commentaires publics, qu'une telle clarification des rôles et des responsabilités est prise en charge et déjà prévue par le ccNSO.

<b>Recommandation des auditeurs</b>	11. L'analyse des dépenses de l'ICANN par domaine d'intérêt des parties prenantes représente un progrès majeur en termes de compréhension de l'allocation du budget de l'ICANN pour les opérations ccTLD et ccNSO. Dans l'intérêt des membres du ccNSO et de la communauté ccTLD étendue, nous recommandons l'institution d'un correspondant financier permanent (un membre désigné du Conseil) faisant office d'intermédiaire auprès du service financier de l'ICANN, en vue de garantir une transparence complète concernant ce point et d'autres sujets budgétaires liés aux activités du ccNSO et des ccTLD. La prochaine publication de l'analyse des dépenses de l'ICANN par domaine d'intérêt des parties prenantes pourrait être l'occasion de réduire « l'écart de perception ».
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail estime qu'il est dans l'intérêt du ccNSO de posséder une connaissance approfondie du budget et du processus budgétaire de l'ICANN, dans la mesure où ces derniers ont un impact sur ses activités. Le groupe de travail souligne également que cet objectif peut être atteint de diverses manières et considère qu'il incombe au ccNSO de choisir le moyen optimal d'y parvenir. Le groupe de travail souligne également que le ccNSO a récemment établi un groupe de travail financier permanent, remplissant notamment une fonction de liaison. Le groupe de travail souligne également que cette recommandation a fait l'objet de commentaires publics favorables et critiques, la plupart d'entre eux considérant que les activités financières n'entrent pas dans le cadre de l'audit du ccNSO, bien que certains suggèrent leur inclusion.

<b>Recommandation des auditeurs</b>	12. Le ccNSO doit développer et publier annuellement une feuille de route des politiques portant sur les deux ou trois prochaines années. Elle fait office de document stratégique pour les activités politiques actuelles et futures, ainsi que d'outil marketing général informatif au sein et en dehors de la communauté.
<b>Conclusion du groupe de travail</b>	Le groupe de travail recommande l'établissement d'un tel plan par le ccNSO, en tant que document non définitif de haut niveau offrant suffisamment de flexibilité pour être modifié et révisé au minimum une fois par an. Le groupe de travail souligne également que le ccNSO a pris des mesures dans ce sens et encourage la poursuite de cet effort. Le groupe de travail souligne également le soutien global de cette recommandation exprimé dans les commentaires publics, qui indiquent également un besoin de flexibilité.